

Nos conventions collectives en danger

Le temps presse pour empêcher une régression historique !...



Le succès de la manifestation nationale du 25 novembre dernier à Paris, devant le siège du patronat de la métallurgie (UIMM), a donné une réelle dynamique dans la résistance au projet régressif voulu par l'UIMM. Cela s'est fait sentir lors de la dernière réunion de négociation du 21 décembre dernier car le patronat a du lâcher sur quelques revendications que nous portions, telle : le jour de carence en cas de maladie qui était pourtant pour lui une ligne rouge !

Il y a 6 ans, a commencé la renégociation de tous les droits sociaux des travailleurs de la métallurgie. Si nous excluons la prévoyance, elle n'a eu de cesse, point par point et méticuleusement de revenir sur les droits conquis tout au long du 20^e siècle.

Rien n'a trouvé grâce aux yeux du patronat : même des droits que l'on pouvait penser sanctuarisés, telle la protection des salariés fragilisés par la maladie.

En 2016, à l'aube de cette négociation, l'UIMM annonçait clairement l'objectif de rendre plus compétitives les entreprises de la métallurgie tout en sécurisant

juridiquement les patrons (face aux salariés...).

Compétitives ? sous-entendu rogner sur le « coût » du travail pour augmenter la part réservée au capital et donc distribuée en dividendes.

Pour y arriver, l'UIMM s'est attaquée :

- **aux classifications** : les découplant des diplômes de l'éducation nationale,
- **au temps de travail** : passant entre autres les heures supplémentaires par salarié et par an de 220h actuellement à 450h !
- **aux droits individuels** :
 - dispositions spécifiques pour les femmes enceintes,
 - primes de vacances,
 - primes de panier de jour,
 - congés payés pour ancienneté,
- **à la rémunération** : en modifiant le calcul des primes et en particulier de la prime d'ancienneté,
- **aux conditions de travail, à la maladie** :
 - en permettant le licenciement d'une personne dès son 1er jour d'arrêt maladie,
- **au statut cadre** : qui devient précaire du fait des futures classifications qui classent le poste

tenu et non plus le diplôme et les compétences acquises,

- **à la prévoyance** : institutionnalisant une discrimination entre les mensuels et les ingénieurs et cadres.

DE TOUT CELA, LA CGT N'EN VEUT PAS !

Dans cette négociation, nous n'avons eu de cesse de défendre des projets qui font progresser les droits et qui ont comme objectif le bien-être des salariés mais aussi la pérennisation de nos entreprises en les rendant plus attractives !

Pour cela, nous avons déployé un travail et une communication inégalés avec 3 objectifs :

- faire en sorte que les salariés de la branche s'approprient réellement leurs droits issus des conquêtes des métaux tout au long du 20^e siècle et qui ont fait les conventions collectives que nous connaissons aujourd'hui,
- connaître ces négociations et les enjeux qui sont induits, pour cela, n'hésitez pas à aller sur notre site; <https://ftm-cgt.fr/>, pour trouver toutes les infos et en particulier les accords mis à signature.
- construire un rapport de forces au service des travailleurs.

POUR SUIVRE LA CONSTRUCTION DU RAPPORT DE FORCES !

La négociation nationale est arrivée à son terme. Le patronat souhaite la signature de tous ces textes en janvier 2022, ce que les 3 autres organisations syndicales (CFDT, CGC, FO) ont acceptée, précisant qu'ils donneraient leur avis sur la signature fin janvier ! Le risque que l'UIMM trouve des signataires est bien réel car les délégations de ces 3 syndicats, lors de la séance conclusive du 21 décembre ont donné un avis favorable.

De ce fait, la CGT va tout faire pour que le rapport de forces, en faveur de tous les salariés des entreprises de notre branche, grandisse encore.

Après le succès du 25 novembre dernier qui a rassemblé à Paris plus de 7 000 métallurgistes venus de toute la France, et les nombreux arrêts de travail suivis, nous appelons les travailleurs à s'organiser, avec nos syndicats CGT, pour lutter pour des droits nouveaux de progrès social et empêcher la mise en œuvre de ce projet patronal.

Nous sommes persuadés que les salariés peuvent encore empêcher cette marche triomphale du patronat. Si malgré tout, cette négociation aboutissait, la nouvelle convention collective serait mise en œuvre dans sa version intégrale au 1^{er} janvier 2024.

2022 et 2023 serviraient de période transitoire pour engager le remplacement des conventions collectives territoriales, via des négociations dans les territoires (départements) et dans les entreprises pour la mise en œuvre, en particulier, des nouvelles classifications... De ce fait, nous le voyons, un deuxième temps risque de s'ouvrir au moins aussi important que les 6 années qui viennent de passer, celui de la contestation de ce projet patronal, avec les salariés sur leurs lieux de travail.

Il faut tout faire aujourd'hui pour empêcher une signature sur le chèque qui va offrir au patronat un cadeau qu'il osait à peine imaginer ! Mais aussi, et dans le même mouvement, tout faire pour imposer une convention collective de progrès social digne de notre époque !

Soyez-en sûrs, cela est encore possible et pour cela, la CGT, ses militants, ses syndiqués, s'y emploieront sans se résigner !

Nous appelons donc tous les travailleurs des 45 000 entreprises de notre branche à répondre aux actions que nos syndicats vont proposer dans les jours et semaines à venir, et en particulier :

- à répondre à la consultation nationale que notre fédération a lancée concernant le nouveau projet de convention collective versus droits actuels,
- à vous investir dans la semaine d'actions qui se déroulera du 24 au 28 janvier prochain dans les entreprises et en territoires.
- à participer massivement à la journée interprofessionnelle d'actions du 27 janvier à l'appel de 8 organisations syndicales et d'étudiants sur salaires et emploi. Les Métallos y associeront leurs conventions collectives.

Soyons-en persuadés, rassemblés nous pouvons gagner des droits nouveaux et faire capoter la régression sociale que tente de nous imposer le patronat de la métallurgie !

Montreuil, le 10 janvier 2022

BULLETIN D'ADHÉSION

Je souhaite prendre contact me syndiquer



Nom Prénom

Adresse

Tél. Entreprise email

**J'agis,
je m'engage,
je me syndique !**

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à la FTM-CGT - Espace Vie syndicale, Case 433, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil cedex | Fax : 01.55.82.86.53, mail : vie.syndicale@ftm-cgt.fr